

COLLECTIF PALESTINE 34

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 26 juin 2012

Drapeau palestinien, « Journée de Jérusalem » et légalité

1 – Le jumelage avec Bethléem : absence du drapeau palestinien

Le jumelage de Montpellier avec la ville de Bethléem s'est fait sans le drapeau palestinien ni même l'inscription du mot « Palestine » - mot tabou ? - dans la dalle posée à la Maison des Relations Internationales. Derrière cette discrimination, l'effacement de la Palestine, sa négation.

Accord de la mairie après rencontre avec notre délégation ...

Le 22 mai une délégation du « Collectif Palestine 34 » rencontre des représentants du maire Hélène Mandroux. Dialogue et échanges constructifs et engagement de nous répondre sur le drapeau palestinien et l'inscription de « Palestine » sur la dalle de la MRI le 30 mai au plus tard :

- le 29/5 : Mme Mandroux dit en conseil municipal que le drapeau palestinien flotterait à Montpellier
- la délégation représentant Mme Mandroux répond positivement pour le drapeau le 30/5 au "Collectif34 la Palestine à l'ONU"
- aucun démenti n'est fait par la mairie après la conférence de presse du 4 juin matin du Collectif34 où la nouvelle est annoncée et reprise dans la presse
- le 4/6 vers 16h : nos interlocuteurs à la mairie nous transmettent par écrit les modalités proposées sur les dates de levée des drapeaux : immédiatement à la Maison des Relations Internationales, l'inscription du mot "Palestine" sur la dalle à la Maison des Relations Internationales après 4 semaines de délai pour la confection de la nouvelle plaque, levée du drapeau palestinien à la mairie fin septembre en présence d'une délégation de Bethléem et de la Mission de Palestine en France.

... puis virage à 180 degrés

- Le 5 juin M. Richard Prasquier, président du CRIF, venu à Montpellier pour une conférence, déclare : « Hisser le drapeau palestinien devant la mairie serait maladroit » puisque l'ONU « ne reconnaît pas cet Etat ».
- Le dimanche 10 juin représentant Mme Mandroux à la "journée de Jérusalem", M. Max Léviata, président du groupe socialiste au conseil municipal de Montpellier, déclare : en attendant la reconnaissance officielle par l'ONU, « ce sera le drapeau de Bethléem qui flottera à l'hôtel de ville » et pas le drapeau palestinien.
- Le 13 juin dans la presse, Mme Mandroux fait volte-face : « Je ferai flotter le drapeau Palestinien à la mairie de Montpellier quand les Nations Unies auront officiellement reconnu l'état de Palestine. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Personnellement, je souhaite que l'état de Palestine, comme l'état d'Israël, soit rapidement reconnu ».

2 - Le soutien de collectivités publiques à la « Journée de Jérusalem »

Dimanche 10 juin 2012 se tenait au domaine de Grammont la 35^{ème} édition de la célébration de l'unification de Jérusalem autrement dit de l'annexion de Jérusalem-Est, de Jérusalem capitale d'Israël. Position condamnée unanimement par la communauté internationale y compris par le Conseil de Sécurité de l'ONU et par la France. Toutes les ambassades sont à Tel-Aviv, considérée par la communauté internationale – Etats-Unis inclus – comme la capitale d'Israël. Les résolutions n° 476 du 30 juin 1980 et 478 du 20 août 1980 du Conseil de Sécurité de l'ONU, demandaient à Israël de mettre fin à l'occupation de Jérusalem et aux modifications du caractère juridique, démographique et géographique de la ville et condamnent la loi votée par la Knesset la même année, instituant Jérusalem comme capitale "une et indivisible" de l'Etat d'Israel.

- L'éditorial du livret sur cette « fête », signée par la présidente du Centre Communautaire et Culturel Juif (CCCJ) organisateur de l'événement indique sans détour : « Nous fêtons ensemble aujourd'hui Jérusalem capitale d'Israël ».
- Lors de cet événement M. Max Léviata, président du groupe socialiste au conseil municipal de Montpellier, est intervenu au nom du Maire, Madame Mandroux, sur cette question. La « Journée de Jérusalem » existe depuis 35 ans et continuera d'exister selon M. Léviata. Si soucieux de la reconnaissance par l'ONU sur la question du drapeau il oublie, fort opportunément les positions de l'ONU sur « l'unification de Jérusalem ».
- Ainsi depuis 35 ans les collectivités publiques – Mairie, Agglomération, Conseil Général, Conseil Régional – apportent leur soutien, en toute connaissance de cause, sous toutes les formes : présence, déclarations, publicités ET subventions à un événement qui contrevient au principe de neutralité.

Nous demandons

1 - Pour le jumelage avec Bethléem : contre la discrimination

Le drapeau est le symbole de l'identité d'un peuple avant d'être celui de son Etat.

- **Inscription de « Palestine » sur la dalle posée à la MRI**
- **Levée du drapeau dans les mêmes conditions que pour les autres villes jumelées**

Autrement nous n'aurons pas d'autre choix, à notre grand regret, que celui de demander que tous les drapeaux, hormis les drapeaux français et européen, ne soient plus à demeure sur des édifices publics.

2 - Pour la « Journée de Jérusalem » : il est plus que temps que cela cesse

- **Est-il légal qu'une collectivité publique soutienne, y compris par la présence de représentants du Maire, fasse la promotion avec son logo, subventionne un événement qui s'oppose à la position définie sans la moindre ambiguïté par la communauté internationale, le droit international et de plus soutenue par l'Etat français ?**
- **Nous serons conduits à étudier et mettre en oeuvre les actions nécessaires pour faire respecter là encore le principe de neutralité par toutes les collectivités publiques engagées dans ce soutien.**

Sur ces deux questions nous entreprendrons des actions de sensibilisation de la population au niveau local et national.